

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VELOS D'OCCASION Vél'ocass Auch

En déposant vos articles, vous acceptez ce règlement

ART. 1: Les vélos admis à la bourse doivent être en bon état de fonctionnement.

ART. 2 : Les chèques seront libellés au nom du vendeur, après vérification **pièce d'identité** du vendeur et de l'acheteur.

ART. 3 : Dépôt vendredi 15 h jusqu'au dimanche 10 h. Frais de dépôt : 2 €

ART. 4: Les ventes hors organisation sont interdites.

ART. 5: En cas de vente une commission (5% environ) est due au-dessus de 50 €. Une commission forfaitaire de un euro est due en dessous de 49 €.

Prix de vente	Commission due	<u>Prix de vente</u>	Commission due
De 05 à 49 euros	1.00 €	De 300 à 349 euros	17.00 €
De 50 à 59 euros	2.50 €	De 350 à 399 euros	20.00 €
De 60 à 69 euros	3.00 €	De 400 à 449 euros	22.00 €
De 70 à 79 euros	3.50 €	De 450 à 499 euros	25.00 €
De 80 à 89 euros	4.00 €	De 500 à 599 euros	30.00 €
De 90 à 99 euros	4.50 €	De 600 à 699 euros	35.00 €
De 100 à 149 euros	5.00 €	De 700 à 799 euros	40.00 €
De 150 à 199 euros	7.50 €	De 800 à 899 euros	45.00 €
De 200 à 249 euros	12.00 €	De 900 à 999 euros	50.00€
De 250 à 299 euros	15.00 €	De 1000 euros et plus	55.00€

ART. 6: Le retrait du matériel se fera le dimanche à partir de 16 h et jusqu'à 18 h. Après cet horaire, l'organisation décline toute responsabilité.

ART. 7: En aucun cas nous ne pouvons vous garantir la vente de votre vélo, mais nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour en faciliter sa vente.

ART. 8: Responsabilité L'UCA ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état du matériel vendu en l'état par son intermédiaire.

ART. 9: Les marchandises vendues ne seront ni reprises, ni échangées.

ART. 10: Le dépôt d'un vélo vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.



MERCI POUR LE RESPECT DE CE REGLEMENT